



# Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS-7<sup>e</sup> - 551 34-14

## QUAND MAURIAC ETAIT FOREZ



François Mauriac est mort au début de septembre. Membre de l'Académie française, prix Nobel de littérature, il a reçu toutes les marques de considération, d'estime et d'admiration que l'on puisse prodiguer à un grand écrivain, et nous ne redirons pas tout ce qui a été dit, fort bien, de son œuvre, sur sa tombe.

Mais ce que nous voudrions retenir c'est l'image de l'homme « à la conscience entre les dents », de celui qui résista à toutes les tentations du confort moral et intellectuel, que nous avons vu stigmatiser l'écrasement de l'Ethiopie, les atrocités des « grands cimetières sous la lune », les agressions hitlériennes, allant presque toujours à contre-courant d'une grande partie de ses lecteurs, à qui la peur de perdre leurs biens faisait préférer l'ordre nouveau des dictateurs.

Il les jugeait durement, sous le nom de Forez, dans ce *Cahier Noir* publié sous l'occupation par les Editions de Minuit et devenu presque introuvable : « Chacun tire à soi le désastre, disait-il. Les prophètes de malheur montent au Capitole avec le conquérant dont ils avaient annoncé - préparé - la venue... » Mais il n'était pas moins sévère pour les chrétiens qui se laissaient tenter par la facilité du détachement :

« Le Dieu qu'ils servent, ce Dieu qui leur a donné un cœur capable de le connaître et de l'aimer, s'est si peu détourné de la sanglante histoire des hommes qu'il s'y est engouffré... De sorte que bien loin qu'ils aient le droit de fuir les hommes en Dieu, il leur est enjoint de retrouver Dieu dans les hommes. Qu'ils le cherchent d'abord et qu'ils le trouvent dans ceux qui souffrent

Le samedi 27 juin, nous nous retrouvions à Strasbourg, camarades venues de tous les points de la France, rejoignant celles d'Alsace, et accueillies fraternellement par elles, et tout spécialement par notre dévouée Emmy Weisheimer qui, en dépit de lourdes difficultés, était parvenue à procurer un gîte confortable à chacune d'entre nous et à organiser nos déplacements.

Ce même jour, nous avons rejoint les associations de déportés, à la cérémonie qui s'est déroulée devant le monument aux Morts de la ville de Strasbourg, puis devant celui élevé à la mémoire du Maréchal Leclerc.

Puis ce fut ensuite la très belle cérémonie qui eut lieu dans la cathédrale de Strasbourg, en présence du Président de la République, entouré des membres du gouvernement, de personnalités officielles et des représentants des différents cultes.

**persécution pour la justice, chrétiens ou païens, communistes ou juifs, car de ceux-ci la ressemblance avec le Christ est en raison directe des outrages qu'ils endurent ; le crachat sur la face authentifie cette ressemblance. »**

Cette voix qui fustigeait les quiétudes satisfaites, on l'entend résonner en soi aujourd'hui, que l'on croie au ciel ou que l'on n'y croie pas, aussi fort aussi juste qu'hier :

« Se tenir au-dessus de la mêlée ? Regarder de haut les multitudes torturées ? En tout cas pas plus haut que la croix. Il faut demeurer à la hauteur du gibet - et nous savons que celui où le Christ rendit l'esprit était très bas puisque les chiens souvent dévoraient les pieds des esclaves crucifiés. »

Comment ne pas être frappé - et troublé - par l'actualité de ces paroles alors qu'on assiste tous les jours à de nouveaux massacres d'innocents ?

## Cérémonies officielles de Strasbourg et du Struthof

Dans une allocution, Mgr Helchingen, évêque de Strasbourg, qui célébrait la messe, a rappelé ce que furent les méthodes de déshumanisation entreprises dans les camps, rappela que face au mépris de l'homme, tel qu'il y fut pratiqué et tel qu'il l'est encore trop souvent de nos jours, se dresse ce qui fait la grandeur de l'Homme : l'amour du prochain.

Quelques-unes de nos camarades, parmi les plus vaillantes, montèrent ensuite au Struthof pour participer à la veillée prévue.

Le lendemain dimanche, sous un ciel gris, nous nous retrouvions à l'heure fixée, pour monter au Struthof. Hélas ! la pluie se mit à tomber et c'est sous un véritable déluge que chacune, pataugeant dans la boue, se dirigea vers l'emplacement réservé au camp de Ravensbrück.

Notre déléguée régionale, Mme Strohl, et Emmy Weisheimer, ainsi que notre porte-drapeau Mme Fleury, placées près du monument, nous représentaient toutes et participaient à l'hommage solennel rendu aux morts de la Déportation, par le Président de la République, par M. Chaban-Delmas et de nombreux ministres.

Pendant ce temps, en contre-bas du camp où nous étions groupées, et du fait d'un épais brouillard, il nous était impossible de suivre le déroulement de ces cérémonies.

Que dire de cette longue attente, transies de froid, transpercées par la pluie, secouées par le vent, si ce n'est que par une terrible réminiscence nous nous sommes vraiment, pendant quelques instants, retrouvées à Ravensbrück : méditation salutaire.

Et lorsque enfin, la cérémonie terminée, les portes du camp furent réouvertes, nous avons pu, non sans peine regagner les cars pour nous diriger vers le Mont Saint-Odile, où le déjeuner était servi. Jamais, je crois, une soupière fumante apportée sur la table ne nous causa plus de joie.

Le soleil, en fin d'après-midi, daigna paraître. Il nous permit d'admirer la belle plaine d'Alsace et nous apporta aussi le réconfort dont nous avions besoin après ces journées exaltantes, mais aussi chargées de lourds souvenirs.

A.-M. BOUMIER.

4° P 4616

# Vie des Sections

## SECTION PARISIENNE

Cette année, la Section parisienne vous invite à un déjeuner de rentrée le samedi 28 novembre à 12 h. 30, au restaurant de l'Assemblée Nationale, 2, rue A.-Briand, Paris VII<sup>e</sup> (métro Chambre des Députés).

Nous espérons que vous y viendrez très nombreuses et nous vous prions de bien vouloir vous inscrire, soit chez Mme Billard, 13, rue du Vieux-Colombier, Paris VI<sup>e</sup>, tél. : 584-72-42, soit à l'A.D.I.R. tél. : 551-34-14.

Prix du déjeuner : 30 francs tout compris.

Marguerite Billard.

## SECTION LOIRET-CENTRE

Nous étions particulièrement nombreuses cette année, exactement 31, à assister à la réunion de la section Loiret-Centre, le dimanche 4 octobre.

Mme de Robien nous recevait dans sa belle demeure de Huisseau-sur-Mauves où Jeanne d'Arc jadis s'arrêtait. Nous avons senti que nous étions reçues de tout cœur, et chacune se trouva bien.

Comment ne pas apprécier la belle ordonnance des salons décorés en notre honneur de ravissants bouquets de fleurs et le succulent déjeuner qui nous fut servi ! Les saumons et le magnifique jambon en croute soulevèrent des applaudissements enthousiastes.

Au dessert, suivant la coutume, Marguerite Flamencourt prit la parole. Elle rappela l'éclat particulier que revêtirent cette année les cérémonies du 25<sup>e</sup> anniversaire de notre libération. Puis elle nous « situa » notre hôte. Evocation particulièrement bouleversante de l'arrivée, au château, de la Gestapo qui emmena M. Alain de Robien, sa femme et leurs trois fils ainés, laissant seuls sur le perron les deux plus jeunes enfants, âgés de 9 et de 7 ans.

A son retour d'Holleischen, notre Marie était seule, chef de famille, car son mari ne devait pas rentrer de déportation.

Courageusement, elle assura l'éducation des enfants et la lourde tâche de la remise en état du château, laissé en piteux état par l'envahisseur. Nous avons pu voir comment cette tâche fut menée à bien.

Nous eûmes le plaisir de faire la connaissance des petits-enfants de Marie de Robien, venus partager notre dessert, et de sa belle-fille, dont le mari a repris l'exploitation du domaine ; le flambeau reçu a été bien transmis.

Lecture ensuite a été donnée des absentes excusées : Mme Anthonioz, Mme M.-T. Billard (la doyenne de la section), Mme Billard de Paris, Mmes Caron, L'Herminier, Perrin, Besnard, Carmignac, Fromentin, Dumans, Mallet, Raymond, Dumonteil, Montigny, Wilkinson, les Billard de Vendôme, Mmes Martin, Lucas, Gibault, retenues pour des raisons de santé ou des obligations familiales.

Anne-Marie Boumier sut fort bien dire au nom du Bureau combien ces réunions de province nous tiennent à cœur car elles continuent à maintenir et même à développer les liens d'amitié qui nous unissent.

L'après-midi se passa à bavarder autour de bons feux de bois et à se promener dans le parc.

Merci, chère Marie, de nous avoir fait connaître et partager ce qui vous est le plus cher au monde : vos enfants, votre demeure, c'est un grand signe d'amitié que nous avons toutes apprécié.

Mais il ne faut pas oublier, dans le succès de cette rencontre, notre non moins chère Marguerite, organisatrice née, déléguée modèle. Tout avait été prévu pour l'accueil des Parisiennes et des autres. Des voitures nous attendaient soit à la gare de Meung-sur-Loire, soit à la gare de Beaugency, qui nous conduisaient soit chez Catherine Goetschel soit chez Marguerite, pour un premier « pot » de l'amitié.

Nous ne pouvons que souhaiter de nombreuses autres réunions aussi bien réussies.

Paulette Charpentier.

## L'Exposition France Audoul — Renée Bernet

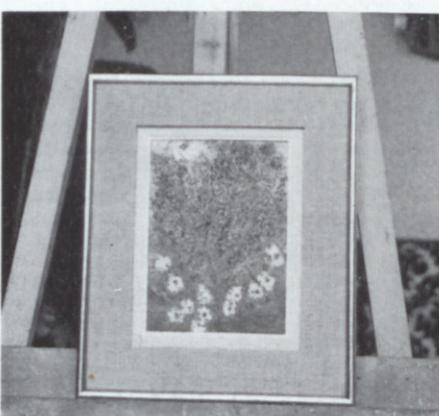
Nous avons beaucoup regretté de n'avoir pas pu annoncer en son temps l'exposition que nos deux camarades ont faite au mois d'avril dernier au Cercle Culturel Loisir P.T.T. Notre dernier bulletin étant entièrement consacré au 25<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps, le compte rendu que nous avions préparé est resté sur le marbre. Voici enfin.

S'il fallait prouver qu'à n'importe quel moment de sa vie un peintre dynamique peut se renouveler, France Audoul l'aurait fait en joignant à ses toiles colorées et classiques deux tableaux d'une nouvelle manière que j'ai personnellement fort appréciée. Elle dénote une évolution intellectuelle et une recherche cérébrale qui engagent France sur le chemin des découvertes.

Elle garde néanmoins la palette sensible, quoique plus aigre-douce, à laquelle ses autres expositions nous avaient habituées, et le dessin ferme de ses illustrations pour un livre sur Montmartre montre combien les années qui passent ne nuisent pas à sa vigueur d'expression. Ses natures mortes n'ont de mortes que

le nom, tant la luxuriance des couleurs les anime.

Celles de Renée Bernet sont moins affirmées peut-être, plus en douceur et infiniment délicates. Renée, nous le savons, ne s'est lancée dans la peinture que depuis peu et sur les conseils de



## V<sup>e</sup> Congrès médical international de la F.I.R.

Ce V<sup>e</sup> congrès s'est déroulé à Paris du 21 au 24 septembre 1970 ; il rassemblait des représentants de 21 pays appartenant en majorité au corps médical.

La séance inaugurale était présidée par M. Jacques Debu-Bridel, vice-président de la Fédération Internationale des Résistants.

Le thème général du congrès était :

« MALADIES DYSMÉTABOLIQUES ET ÉTUDES PSYCHO-PHYSIOLOGIQUES DE LA FATIGUE ET DE LA SÉNESCENCE PRÉMATUREE »

Trois groupes d'études avaient envisagé chacun un aspect différent de ces problèmes :

1<sup>er</sup> groupe : LES MALADIES DYSMÉTABOLIQUES (malnutrition, dénutrition).

2<sup>e</sup> groupe : ÉTUDES PSYCHO-PHYSIOLOGIQUES DE LA FATIGUE ET DE LA SÉNESCENCE PRÉMATUREE.

3<sup>e</sup> groupe : PROBLÈMES MÉDICO-SOCIAUX ET JURIDIQUES POSÉS PAR LA CAPACITÉ DE TRAVAIL ET LES POSSIBILITÉS DE SURVIE DES ANCIENS DÉPORTÉS, INTERNÉS ET COMBATTANTS DE LA RÉSISTANCE.

Nous avons écouté de nombreuses communications françaises et étrangères, et l'excellente organisation de ces journées a permis à tous les participants d'écouter les exposés dans l'une des trois langues utilisées : français, allemand, russe.

Une motion finale a été proposée aux congressistes dont le texte initial était le suivant :

« Vingt ans après la libération des camps de concentration, la F.I.R. avec l'aide de la F.N.D.I.R.P. a réuni en congrès à la Faculté de Médecine de Paris, du 21 au 24 septembre 1970, des professeurs en médecine, des chercheurs et des médecins de 21 pays d'Europe et d'Amérique.

» Les congressistes ont fait le bilan des résultats obtenus au point de vue pathologique, pathogénique, thérapeutique et médico-social après les conférences internationales organisées à Copenhague (1954), Paris (1956), Moscou (1957), Bruxelles (1958), Liège (1961), La Haye (1961 F.M.A.C.), Bucarest (1964).

» Les nombreux rapports présentés et les très intéressantes discussions qui ont suivi ont concerné le syndrome post-concentrationnaire et ses trois composants : l'asthénie (troubles dysmétaboliques), la fatigue et la sénescence prématuée. Les découvertes et les techniques nouvelles ont permis de faire avancer les recherches dans ces domaines et d'obtenir des résultats pratiques très importants.

Suite page 3 →

France. Elle y trouve une évasion et un épanouissement que le perfectionnement de sa technique ne fera qu'augmenter. Son exposition nous aura permis d'admirer les *Fleurs de Marrakech* (ci-contre) cueillies pour elle par Lotte au cours du voyage que toutes deux ont fait l'an dernier en R.D.A., en compagnie de plusieurs autres camarades.

Jacqueline Souchère.

# IN MEMORIAM

Depuis notre dernier bulletin nous avons eu le chagrin de perdre plusieurs camarades et, parmi elles deux déléguées de l'A.D.I.R. : Olga Nicoux, déléguée pour la Sarthe, et Irène Tersa pour la Gironde. Nous avons demandé à ceux qui les avaient bien connues de vous parler d'elles mieux que nous ne serions en mesure de le faire, mais en attendant, pour ne pas retarder la sortie de ce numéro nous nous bornerons à rappeler simplement quelques faits les concernant.

## Olga Nicoux

Agée de 68 ans au moment de sa mort, Olga Nicoux était une figure marquante de la Résistance au Mans, où elle avait fait partie dès juin 1941 du réseau Kléber, puis du réseau Bricklayer. Arrêtée le 6 octobre 1943, elle fut envoyée à Compiègne et, de là à Ravensbrück avec les 27 000.

Elle connut le camp de Schbiehen et le commando de Leipzig, puis les colonies d'extermination. Les armées russes la libérèrent ainsi que d'autres rescapées errant comme elle sur les routes.

Rentrée en France en mai 1945, elle devint déléguée de l'A.D.I.R. après la mort de Suzanne Busson et assura un rôle social pendant vingt ans. Tombée gravement malade en août de l'an dernier, elle subit une grave opération, dont elle ne se remit jamais bien et arriva au terme de sa vie en mai dernier. Elle était officier de la Légion d'Honneur et avait reçu la Croix de Guerre avec palmes.

## V<sup>e</sup> Congrès médical international de la F.I.R.

Voir page 2

» Les médecins sont d'accord pour affirmer que seule l'association à la thérapeutique de mesures juridiques et sociales peut améliorer l'état de santé des victimes du nazisme et prévenir l'apparition et l'aggravation des manifestations pathologiques. Ils insistent tout particulièrement sur la nécessité de continuer à dépister toutes les manifestations pathologiques, principalement chez ceux qui ont subi dans leur premier âge des privations et des persécutions.

» 1945-1970 : Vingt-cinq ans après la libération, il existe encore des guerres et des camps de concentration.

» Les membres du Congrès *unanimes*, fidèles au souvenir des victimes du fascisme et soucieux de l'avenir des jeunes générations, proclament leur attachement aux principes essentiels de la dignité et de la solidarité humaine, et souhaitent le plein épanouissement de l'homme, dans la liberté, la justice sociale et la paix. »

Il est possible que certaines retouches aient été apportées après coup, mais le texte qui nous a été soumis reflétait bien l'esprit dans lequel s'étaient déroulés les exposés et les échanges de vues.

Le VI<sup>e</sup> congrès médical de la F.I.R. se tiendra vraisemblablement à Varsovie, mais aucune date n'a encore été fixée.

DR LIARD  
(LouLou Le Porz)

## Secrétariat Social

Le Ministère des Anciens Combattants communique :

1<sup>o</sup> le plafond des retraites mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre, avec participation de l'Etat, fixé actuellement à 1 100 F par an sera porté à 1 200 F à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1970.

2<sup>o</sup> le gouvernement a décidé d'étendre à toutes les pensions des anciens combattants et victimes de guerre les mesures qui ont été prises en faveur des fonctionnaires de toutes catégories et qui sont les suivantes :

— des majorations générales qui sont de 3 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 1970 et de 1,25 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1970 ;

— l'intégration d'un point de l'indemnité de résidence dans le traitement de base, mesure qui bénéficie aux seuls retraités et pensionnés ;

— une majoration de 5 points réels uniformément accordée à tous les fonctionnaires.

Ainsi, et par une interprétation très libérale du « rapport constant », le gouvernement a décidé d'accorder à toutes les victimes de guerre, sans exception, une majoration qui, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> octobre 1970, sera de l'ordre de 9,50 % du montant de leur pension, désirant ainsi fournir une fois de plus une preuve tangible de la reconnaissance du pays à l'égard de tous ceux qui, aux heures tragiques de son histoire, ont tout sacrifié pour la défense de son existence et le maintien de son unité.

3<sup>o</sup> C'est par un vote acquis à l'unanimité que le parlement a adopté définitivement le lundi 29 juin 1970 un projet de loi élaboré par le gouvernement et accordant aux déportés politiques le même régime de pensions d'invalidité que celui dont bénéficient les déportés résistants.

Cette mise à parité précise le *Journal Officiel* (10 juillet 1970) en donnant le texte de la loi (n° 70-594 du 9 juillet 1970) « sera appliquée par étapes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971. Les pensions des déportés politiques seront majorées, chaque année, les 1<sup>er</sup> janvier 1971, 1<sup>er</sup> janvier 1972, 1<sup>er</sup> janvier 1973 et 1<sup>er</sup> janvier 1974, du quart de la différence entre la pension calculée et liquidée dans les conditions définies à l'alinéa 2 et la pension calculée et liquidée suivant les règles applicables avant la promulgation de la loi n° 70-594 du 9 juillet 1970, y compris éventuellement les majorations prévues aux articles 78 de la loi n° 67-1114 du 21 décembre 1967 et 69 de la loi n° 68-1172 du 27 décembre 1968. Ces derniers articles seront abrogés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1974. »

## Dispenses du Service national

Nous rappelons que peuvent être dispensés du service national, sur leur demande :

— les jeunes gens dont le père, ou la mère, ou un frère, ou une sœur est « mort pour la France » ou « mort en service commandé ».

Sont considérés comme père et mère les personnes qui ont également cette qualité par suite de mariage, de reconnaissance, de légitimation ou d'adoption.

## Edmond Michelet



Photo Pic  
prise dans la Galerie des Batailles

Il y a quelques mois, à l'occasion de notre Assemblée Générale, notre ami Edmond Michelet nous recevait au château de Versailles. Aucune de nous n'a oublié la générosité de son accueil ni les paroles fraternelles qu'il a prononcées dans la Galerie des Batailles.

Aujourd'hui nous sommes profondément bouleversées et attristées de ne plus le revoir parmi nous.

Ainsi avons-nous vu disparaître dans les camps « les meilleurs parmi les meilleurs ». Le cœur se serre, il y a un peu moins de lumière et de chaleur autour des survivants. Mais l'exemple d'Edmond Michelet est de ceux qui gardent leur force au-delà de la mort. Nous continuons d'apprendre de lui le courage sans défaillance, la droiture et la fidélité, et cette bonté qui est la véritable grandeur.

— les jeunes gens soutiens de famille (les personnes à charge devant être prises en considération sont, dans l'ordre, les enfants, les descendants, les frères et sœurs, les beaux-parents, etc.)

Les demandes de reconnaissance de la qualité de « soutien de famille » doivent être déposées à la mairie du domicile de l'intéressé, Bureau des affaires militaires.

#### NOUVEAU DELAI

#### 1° Pour les demandes de carte de combattant volontaire de la Résistance

Un nouveau délai de deux ans a été ouvert pour le dépôt des demandes de carte de Combattant Volontaire de la Résistance.

Cette mesure s'applique :

— aux personnes titulaires de la carte de déporté ou d'interné résistant ;

— aux personnes exécutées, tuées ou blessées lors de l'accomplissement d'un acte qualifié de résistance (les personnes blessées doivent avoir obtenu à ce titre l'homologation de cette blessure par l'autorité militaire ou une pension militaire d'invalidité) ;

— aux personnes ayant obtenu de l'autorité militaire, soit un certificat F.F.I. modèle national, soit une attestation d'appartenance à la R.I.F., soit une attestation d'appartenance comme agent P.1 ou P.2 des F.F.C. (Les certificats ou attestations d'appartenance produits, doivent établir une activité d'au moins 90 jours avant le 6 juin 1944, prendre effet avant cette date et représenter un minimum de 90 jours de présence en « unité combattante » de la Résistance) ;

— aux personnes ayant obtenu de l'autorité militaire une attestation d'appartenance aux F.F.L. et justifiant à ce titre de la qualité de combattant.

Les demandes doivent être adressées au Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du domicile de l'intéressé.

#### 2° Pour les demandes de croix de combattant volontaire 1939-45

Un décret du 3 avril 1969 (J.O. du 7-4-69) étend les dispositions prévues pour les combattants volontaires de la Résistance répondant aux conditions dont il a été parlé, aux demandes d'attribution de la Croix du Combattant Volontaire de la guerre 1939-1945.

**Article 1<sup>er</sup>** : nonobstant toutes dispositions antérieures contraires, les candidatures à la Croix du Combattant Volontaire de la guerre 1939-1945 pourront être présentées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1969 et le 31 décembre 1970 par les membres de la Résistance répondant aux conditions fixées par les articles R. 254, R. 271, A et R. 276 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre dont les services ont été régulièrement homologués par l'autorité militaire avant le 29 décembre 1968 et qui auront obtenu la carte du Combattant Volontaire de la Résistance entre les deux dates susvisées.

**Article 2** : Les candidats qui, s'étant pourvus aux fins de délivrance de la carte en question, ne l'auraient pas obtenue avant le 31 décembre 1970, seront cependant admis à présenter dans les délais prévus à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, leur demande de croix du Combattant Volontaire de la guerre 1939-1945, à charge pour eux d'administrer en même temps la preuve qu'ils ont bien sollicité les titres justificatifs de leur demande.

#### AVANTAGES SOCIAUX aux anciens déportés et internés, agents d'Electricité - Gaz de France

**Congés supplémentaires** : il est attribué aux anciens déportés et internés résistants et politiques, titulaires de la carte de déporté ou d'internement, 8 jours ouvrables de congés payés supplémentaires par an.

Ces congés ne peuvent être accolés au congé principal.

**Mise en inactivité** : les anciens déportés et internés résistants ou politiques, peuvent, à partir de 50 ans, obtenir, sur leur demande, une pension « vieillesse » à jouissance immédiate, sous réserve qu'ils aient accompli 15 ans de services civils effectifs et militaires valables pour l'ouverture du droit.

## CARNET FAMILIAL

#### NAISSANCES

Ludovic, 2<sup>e</sup> petit-fils de notre camarade Mme Ginette Lebrell. Paris, 11 mai 1970.

Laurence, arrière petite-fille de notre camarade Mme Clarisse Marchand. Villeurbanne, juin 1970.

Anthony, arrière-petit-fils de notre camarade, Mme Rycroft. Argentan, 5 juillet 1970.

Florence, fille de Mireille Compain née Dao-Dinh, fille de notre regrettée camarade Mme Dao-Dinh. La Réunion, 6 septembre 1970.

#### MARIAGES

Sylviane Escher, fille de notre camarade Mme Escher, a épousé Jean-Pierre Favreau. St-Barthélemy-d'Anjou, 5 sept. 1970. Son frère, Christian Escher, a épousé Brigitte Thibault, 10 octobre 1970.

Yves Fleury, fils de notre camarade Mme Fleury, a épousé Béatrice Leborgne. Versailles, 19 septembre 1970.

Claire Guillemin, fille de notre camarade Mme Guillemin, a épousé Maurice Legrand. Saint-Seine-l'Abbaye, 4 juillet 1970.

Chantal Hartmann, petite-fille de notre camarade Mme Hartmann, a épousé Bernard Simonin, 4 juillet 1970.

Gérard Lampe, fils de notre camarade Mme Lampe, a épousé Fabienne Garnero. Paris, 31 juillet 1970.

Georges Moeglin, fils de notre camarade Mme Moeglin, a épousé Marie-Catherine Schiéle. Thann, 4 juillet 1970.

Gérard-Claude Bridoux, fils de notre camarade Mme Parent, a épousé Anne-Marie Moriot. Afortville, 29 août 1970.

Paule-Odile Pette, fille de notre camarade Mme Pette, a épousé Denis Pierron. Paris, 25 juillet 1970.

#### DECES

Notre camarade Mme Alga est décédée. Concorès, 22 août 1970.

Notre camarade Mme Bercoff a perdu sa mère. Paris, août 1970.

Notre camarade Mme Bazin est décédée. Nice, juin 1970.

Notre camarade Mme Denis-Méchin est décédée. Argelès, mai 1970. Elle habitait précédemment à St-Avertin.

Notre camarade Mme Guillard est décédée. Paris, mai 1970.

Notre camarade Mme Guilmot est décédée. Nantes, 23 juin 1970.

Notre camarade Sylvette Leleu a perdu sa mère et son frère. Béthune, février 1970.

Notre camarade Mme Lenoir est décédée. Paris, 7 mai 1970.

Notre camarade Mme Clarisse Marchand a perdu son gendre. Villeurbanne, janvier 1970.

Notre camarade Mme Morin a perdu son mari. Lyon, 30 juillet 1970.

Notre camarade Mme Pouts a perdu son gendre. Périgueux, mars 1970.

Notre camarade Mme Parent a perdu son père. Afortville, 3 août 1970.

Notre camarade Mme Schaeffer est décédée. Strasbourg, 23 mai 1970.

Notre camarade Mme Simonklein, a perdu son mari. Thann, 10 juillet 1970.

Notre camarade Mme Strohl, déléguée de l'A.D.I.R. pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, a perdu sa mère. Strasbourg, mai 1970.

L'A.D.I.R. a le regret d'annoncer la mort du général Labrousse. Paris, mai 1970.

#### DECORATIONS

Par décret du 5 juin, nos camarades : Mmes Amiot née Fischer, Kervella née Piriou, Simonneau née Bremond ont été nommées chevalier de la Légion d'Honneur.

Nos camarades : Mme Dubuisson, Mme Fabius, Mlle Guyotat, Mme Jacqueline, Mme Lemore, Mlle L'Herminier (secrétaire générale de l'A.D.I.R.), Mme Mongelard, Mme Puech, ont été promues au grade d'Officier de la Légion d'Honneur.

#### RECHERCHE

Une camarade nous prie d'insérer, l'avis de recherche suivant :

« Savez-vous dans quelle région habiterait une de nos camarades, Mme Allegrini, qui porte le matricule des 49 000. »

« C'est une dame qui doit avoir près de 68 ans. Elle a des yeux bleus et à cette époque (1944) était blonde. »

Le Gérant-Responsable : G. ANTHONIOZ

Bernard Neyrolles - Imp. Lescaret - Paris



Emblème des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre

AU PROFIT des VEUVES - ORPHELINS et ASCENDANTS